Catégorie MIS (art. 2 RELASoc) : UTILITE SOCIALE

Intitulé de la mesure : Observation des ressources socio-profession.

Code Genre MIS * : 605

Diese Eingliederungsmassnahme wird nur auf französisch durchgeführt. Cette MIS n'est organisée qu'en français.

Activité : La Colline / Ursy

Description de l'activité : L'activité proposée dans le cadre de cette institution accueillant des personnes handicapées mentales consiste à participer à l'entretien des locaux et du parc en compagnie de l'employé de la maison responsable de ces tâches.

Objectifs à atteindre par le/la bénéficiaire : Cette activité vise à évaluer les disponibilités d'une personne en vue de sa réinsertion professionnelle et à guider cette personne dans le choix d'une activité professionnelle. A travers la réalisation de tâches manuelles d'utilité sociale, cette activité permet d'observer, de cerner et de prendre conscience de ses forces et de ses limites sur le plan physique, psychique et dans l'exercice des compétences non-techniques utiles à la réinsertion prof. (régularité, ponctualité, etc.).

Moyens et méthodes : Réalisation des tâches convenues en prenant note des observations effectuées en rapport avec les objectifs de la mesure, évaluation régulière avec le réseau impliqué (bénéficiaire de la MIS, responsable du projet, AS, ...). Une pers. de référence accompagne le bénéficiaire MIS pour l 'orienter dans ses tâches et participer à l'évaluation des objectifs poursuivis.

Profil des bénéficiaires : Personne intéressée par des travaux manuels d'entretien courant dans un lieu de vie pour personnes handicapées mentales.

Encadrement
- Personnel : Une personne qualifiée.
- Equipement : Un équipement adapté est mis à disposition ménageant les efforts physiques et préservant la santé.

Conditions de participation : Entretien préalable avec le directeur + trois jours d'essai.

Capacité d'accueil : 1 personne

Coût de revient par bénéficiaire (Frais d'org., art. 32a let. a / 34 LASoc) : Fr. 0.-.

Lieu	- Localité : Ursy.	- District : Glâne
	- Adresse : Atelier La Colline.	

Modalités		
	- Durée	: Trois mois, renouvelable trois mois.
	- Dates	: Dès le 1er septembre 2000
	- Fréquence	: Lundi, mardi, jeudi, vendredi.
	- Horaire	: 8 à 12 h.
	- Taux d'activ.	: 40%

Tiers Organisateur : La Colline

Adresse :

No postal / Localité : 1670 Ursy

Responsable du projet : M. Waeber (directeur)

Personne de référence : M. Waeber

Mission de l'organisme : Accueillir des personnes handicapées mentales.

Tél. : 026/909.10.20

Fax :

E-mail :

Type de tiers organisateur : Organisme bénévole

Remarques : - Affiliation RC obligatoire (auprès du SASoc, cf. circulaire du 1er avril 2000)
-La Colline doit prendre en charge la couverture accident LAA (cf. circulaire du 1er juillet 2003)